

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
DELIBERATION N°26/05/2025-102

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 5 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 6 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 23

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUUNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **05 JUIN 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : TARIFS 2025 COMMUNE – MODIFICATION DE TARIFS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc PERRIN

Par délibération en date du 18 Novembre 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Flour a fixé les tarifs de la Commune applicables à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Il convient de rajouter un tarif concernant la section « Occupation du domaine communal » afin d'intégrer la section suivante « location de la parcelle cadastrée section

AH N° 594 » comme proposé en pièce jointe, afin de pouvoir la proposer pour des utilisations de stockage notamment dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Il est proposé de fixer un tarif de 416,67 € par mois ou 5 000,00 € par an, pour la parcelle entière.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **MODIFIE les tarifs 2025 comme joints en annexe.**

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

A blue ink signature of Philippe DELORT is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CANTAL 16' and a central emblem.

Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,

A blue ink signature of Florie PAROU is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CANTAL 16' and a central emblem.

Florie PAROU

ANNEXE 1

TARIFS « OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL »

OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL

	TARIFS 2024	TARIFS 2025
BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE		
* Chargement (kWh)	0,45 €	0,46 €
* Majoration par heure au bout de 5 heures de stationnement	3,00 €	3,10 €
DROIT DE VOIRIE POUR TERRASSES COUVERTES ET FERMEES		
* Le m ² (par mois)	6,70 €	6,90 €
LOCATION PARCELLE AH N° 594		
* Entreprise pour stockage – par mois		416,67 €
* Entreprise pour stockage – par an		5 000,00 €

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:16
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-102

∴ Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-102, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-102-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-102

Objet : Tarifs 2025 Commune - Modification de tarifs

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>